

ARRETE N° 2020 - PG - 058
LISTE D'APTITUDE AU CADRE D'EMPLOIS
D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE année 2020
(sans examen professionnel)

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 39,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise territoriaux, et notamment l'article 6-1°,

Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2017 D 17 du 12 septembre 2017 procédant à l'élection du Président du Centre de gestion,

Vu l'arrêté n°2020-PG-0189 fixant la date limite de dépôts des dossiers de candidatures pour la promotion interne 2020 au 26 juin 2020

Considérant que cette promotion interne au grade d'Agent de Maîtrise sans examen professionnel n'est soumise à aucune règle de quota,

Considérant que 14 fonctionnaires ont été proposés par leurs employeurs,

Considérant que tous les fonctionnaires proposés remplissent les conditions fixées aux articles 6-1° et 16 des décrets précités,

Considérant que 3 dossiers de candidature sont parvenus après la date limite de dépôt fixée par arrêté, et que de fait, ils ne peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire, catégorie C, réunie le 8 octobre 2020,

ARRETE :

ARTICLE 1 : En application de l'article 39 de la loi précitée et de l'article 6-1° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié, la liste d'aptitude au grade d'AGENT DE MAITRISE (sans examen professionnel) au titre de la promotion interne 2020 est arrêtée ainsi qu'il suit :

NOM	PRENOM	COLLECTIVITE
ALETON	Denise	SIVOS DE GALLARDON
ARAUJO	Antonio	HABITAT EURELIEN - OPH EURE ET LOIR
BECHE	Laurent	CDC DU BONNEVALAIS
DAVIAU	Rémy	CAISSE DES ECOLES DE VERNOUILLET
GOSELIN	Mickaël	VERNOUILLET
HUET	Stéphane	LUCE
LEMARIE	Benoit	CHARTRES METROPOLE HABITAT
MAITRE-JEHENNE	Marie-Hélène	SOREL MOUSSEL
MINIAC	Mickaël	LUCE
PERRAULT	Marie-Claude	SIVOS DE GALLARDON
PINON	Jean-Yves	PIERRES



ARTICLE 2 : La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 14 octobre 2020 d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le candidat inscrit pour la première fois sur la liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé dans un délai de 2 ans à compter de la date de publication du présent arrêté, pourra être réinscrit sur la liste d'aptitude pour une troisième année, s'il en a fait la demande écrite au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir au moins un mois avant le **14 octobre 2022** ; il pourra être réinscrit pour une quatrième et dernière année s'il en a fait la demande un mois avant le **14 octobre 2023**.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir, affiché dans les locaux du Centre de Gestion et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 09/10/20
et de la publication le : 13/10/20

Par déléation
La DGS

Céline ROUSSET



Fait à LUISANT, le 9 octobre 2020

Le Président,

Bertrand MASSOT